



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA MURE

SEANCE DU 21 MARS 2017

L'an deux mil dix-sept, le vingt et un mars, à dix-neuf heures quinze minutes, les membres du Conseil Municipal de La Mure, se sont réunis en séance ordinaire, salle du Conseil Municipal, sur la convocation et sous la présidence de M. Eric BONNIER.

ETAIENT PRESENTS :

BONNIER Eric, BONATO Brigitte, CLARET Albert, BARI Nadine, MUSARD Denis, JOURDAN Marie-Claire, DURAND Bernard, CIOT Xavier, DECHAUX Marie-Claire, BRUN Sylvie, CALONEGO Fabien, COUDERT Olivier, DAPPEL Christophe, FAYARD Adeline, GHIRONI Marc, GIACOMETTI Geneviève, IDELON-RITON Marie-Christine, LAURENS Patrick, MARCHETTI Patrick, MARIE Françoise, NEF Eric, TRAPANI Mary, VILLARET Eric, HELME Thierry, PAULIN Ginette, PREUX Christelle, RIVIERE Carlos,

ETAIENT ABSENTS OU EXCUSES :

FANGET Dominique, pouvoir donné à BONATO Brigitte

VIDELO Annie, pouvoir donné à MUSARD Denis

Appel – Ouverture de séance

Approbation du compte-rendu du 09 mars 2017 :

→ compte-rendu adopté à l'unanimité

Suite à la mise en place des convocations par voie dématérialisée, les délibérations et documents annexes seront dorénavant projetées en séance pour éviter la multiplication des impressions sur papier.

DELIBERATIONS A L'ORDRE DU JOUR

Délibération n° 2017 – 018

Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2016 – Budget principal

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le Compte Administratif 2016,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation 2016,

Constatant que le Compte Administratif présente un excédent de **473 033.81 euros**.

Décide d'affecter au budget primitif principal 2017 le résultat d'exploitation en Investissement **Compte 1068**.

C RIVIERE donne explication de vote du groupe d'opposition :

L'excédent de fonctionnement sur un exercice n'est pas obligatoirement affecté en section d'investissement ; il peut être ventilé sur les charges de fonctionnement de la commune pour soutenir par exemple les associations, le scolaire, etc...

Pour le Maire, diminuer l'affectation de l'excédent de fonctionnement en section d'investissement entrainerait un budget moindre pour investir en faveur des muroises et des muros ; car l'investissement fait aussi partie des aides accordées aux associations, aux écoles... avec la mise à disposition d'équipements de qualité, avec des réalisations en faveur de la sécurité et de la modernisation des bâtiments.

4 Abstentions (groupe d'Opposition), 25 Pour, Délibération adoptée

Délibération n° 2017 – 019

Taxes Communales : Taux d'imposition 2017

Le Maire expose au Conseil Municipal,

Lors du Débat d'Orientations Budgétaires, le maire a rappelé la volonté de ne pas modifier les taux des trois taxes communales pour 2017, et de reconduire les mêmes taux que ceux votés en 2016 pour la Taxe Foncière sur le Bâti, la Taxe Foncière sur le non-Bâti, et la Taxe d'Habitation.

A cet effet, les taux communaux pour l'année 2017 sont proposés comme suit :

Taxe d'habitation : 9.00 %

Taxe Foncière sur le Bâti : 29.00 %

Taxe Foncière sur le Non Bâti : 50.00 %

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal

- **décide d'adopter** les taux ci-dessus présentés pour 2017.

C RIVIERE indique que le groupe d'opposition s'inscrit dans cette même optique pour une maîtrise de la pression fiscale des habitants muros.

Délibération adoptée à l'unanimité

Approbation du Budget primitif 2017 de la Commune - Budget Principal

Le Maire expose au Conseil municipal les conditions de préparation du budget primitif,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1611-1 et suivants et L.2311-1 à L.2343-2,
Vu la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République et notamment ses articles 11 et 13 ;

Considérant l'obligation de voter le budget primitif avant le début de l'exercice auquel il se rapporte (L. n°82-213 du 02 mars 1982, art. 7) :

Entendu le Conseil Municipal au cours du débat d'orientations budgétaires organisé en application de la loi du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République, en date du 09 Mars 2017 ;

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal :

Par **4 NPPV (Ne Prend Pas Part au Vote)** et **25 voix Pour**
Adopte le budget primitif (budget principal) de l'exercice 2017.

Fonctionnement :

- en Recettes et Dépenses : 6 080 000 €

Investissement :

- en Recettes et Dépenses : 5 187 373.84 €

A FAYARD présente le Budget Primitif 2017 de la commune par chapitres et rappelle les axes suivis par l'équipe municipale :

- Embellir, changer physiquement l'image de la ville
- Doter la ville d'équipements structurants
- Animer et dynamiser la ville
- Répondre à une exigence : le quotidien des mureois

Elle rappelle des orientations dans la gestion financière de la collectivité :

- Maîtrise de la fiscalité, de la dette et de la masse salariale
- Engagement social pour le maintien d'aides communales spécifiques
- 350 000 € inscrits pour le PPA (Plans Pluriannuels)

Un comparatif est présenté sur les chiffres clés avec les moyennes des communes de même strate que La Mure, avec les communautés de communes et les communautés d'agglomérations.

Présentation de documents en séance :

- Liste des organismes pour lesquels la commune est garante d'emprunts
- Liste des organismes subventionnés par la commune (SDIS, CCAS, Pole Animation...)
- Liste du patrimoine bâti
- Projets d'acquisitions de nouveaux biens en 2017

C RIVIERE remercie la présentation de tous ces éléments complémentaires mais indique qu'il aurait préféré en disposer préalablement.

Au niveau de l'évolution de la dette, il fait remarquer que les ratios et comparatifs présentés sont ceux de l'année 2015 ; il demande quels sont aujourd'hui ces ratios suite à l'emprunt souscrit en 2016 pour la halle des sports.

E BONNIER explique que les derniers chiffres transmis par la DGFIP pour le comparatif sont en effet ceux de 2015 (les chiffres 2016 n'étant pas encore disponibles).

Pour La Mure en 2016, la dette était de 963 € par habitant, et ratio de la dette par rapport au fonctionnement est de 76%. Certains emprunts arriveront à échéance fin 2017.

La DGF était de 218 628 € en 2016.

C RIVIERE estime qu'il y a contradiction entre la baisse de dotation de l'Etat annoncée et la dotation réelle touchée par la ville de La Mure qui est relativement importante comparée aux communes de même strate.

A FAYARD explique que dans la dotation, il n'y a pas que la DGF, et qu'il faut ajouter le bonus en tant que ville chef-lieu de canton.

C RIVIERE exprime sa frustration de ne pas disposer de tous ces éléments avant la séance.

Il rappelle les obligations de fournir un certain nombre d'éléments et une note synthétique sur le budget.

Le Maire rappelle à son tour que des commissions se tiennent en amont des séances, et notamment les commissions « finances » pour échanger et travailler sur les sujets.

Il indique que l'équipe municipale a bien noté la demande de transmettre une note synthétique sur le budget lors des prochains exercices avec les pièces imposées par la législation.

→ « les élus peuvent aussi faire l'effort de venir chercher les documents et de demander les éléments nécessaires qui peuvent être mis à disposition. Nous avons la volonté de progresser ensemble en ce sens ».

C RIVIERE donne explication de vote du groupe d'opposition :

Le groupe a mis au centre de ses engagements d'être au service de tous les muros, et revendique une rigueur indispensable pour disposer des éléments nécessaires, analyser minutieusement les documents transmis préalablement, comprendre et assimiler les données pour se prononcer de manière argumentée.

C RIVIERE indique que ces éléments ne sont pas réunis et que le dossier joint reste contradictoire à certains égards.

Il note avec satisfaction la présentation du power point et les documents apportés, mais il reste des éléments manquants, et des irrégularités subsistent par rapport à ce qu'impose la réglementation.

Pour ces raisons, le groupe d'opposition n'est pas en mesure de délibérer et de se prononcer en séance. Le groupe ne prendra pas part au vote.

**4 NPPV (Groupe d'Opposition)
25 Pour, Budget primitif Général 2017 adopté**

Délibération n° 2017 – 021

Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2016 - Budget annexe de l'Eau

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le Compte Administratif 2016,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation 2016,

Décide d'affecter au budget primitif de l'Eau 2017 les résultats suivants :

- Résultats – Fonctionnement, compte 002 :	428 531.16 €
- Résultats – Investissement, compte 001 :	- 215 775.48 €

Délibération adoptée à l'unanimité

Délibération n° 2017 – 022

Approbation du Budget primitif 2017 de la Commune - Budget annexe de l'Eau

Le Maire expose au Conseil municipal les conditions de préparation du budget primitif,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1611-1 et suivants et L.2311-1 à L.2343-2,

Vu la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République et notamment ses articles 11 et 13 ;

Considérant l'obligation de voter le budget primitif avant le début de l'exercice auquel il se rapporte (L. n°82-213 du 02 mars 1982, art. 7),

Entendu le Conseil municipal au cours du débat budgétaire organisé en application de la loi du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la république, en date du 09 Mars 2017,

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal,

Par **25 voix Pour** et **4 Abstentions**,

Adopte le budget primitif (budget annexe de l'Eau) de l'exercice 2017.

Fonctionnement :

- en Recettes et Dépenses : 1 414 831.16 €

Investissement :

- en Recettes et Dépenses : 560 831.16 €

A FAYARD présente le Budget Primitif annexe de l'Eau 2017

C RIVIERE remarque que le montant global estimé pour la vente d'eau en 2017 (350 000 €) est sensiblement égal à celui de 2016.

G PAULIN demande une explication sur le montant important de la « perte de créance irrécouvrable »

A FAYARD explique qu'une somme de 76 000 € avait été inscrite en recette pour un projet datant de 2007, que la facture d'eau n'a jamais été payée. Le promoteur a depuis déposé le bilan et il est obligatoire de passer cette somme en créance irrécouvrable pour régularisation.

**4 Abstentions (groupe d'Opposition)
25 Pour, Budget primitif de l'Eau 2017 adopté**

Délibération n° 2017 – 023

Demande de subventions pour l'organisation du Tour de France - La Mure Ville Départ d'étape

Le Maire expose au Conseil Municipal,

La Ville de La Mure accueillera, le 19 juillet 2017, un départ d'étape du Tour de France et sera d'ailleurs la seule commune du département de l'Isère à accueillir un départ ou arrivée d'étape pour cette édition 2017.

La commune s'est associée à la Communauté de Communes de la Matheysine pour promouvoir cet évènement. Depuis le mois de novembre dernier, les élus et services de la Ville des deux collectivités œuvrent pour faire de ce départ un évènement majeur sur le territoire.

Afin d'être à la hauteur de l'évènement, la ville de La Mure a souhaité développer divers partenariats avec les institutions et entreprises du plateau afin que cette journée soit une totale réussite et qu'elle contribue pleinement à l'image que nous souhaitons offrir au territoire. Pour ce faire, la commune doit prendre les mesures nécessaires pour l'accueil des touristes et proposer des animations pour que les visiteurs prolongent leur halte, consomment sur le territoire et ressentent un désir d'y revenir et de le découvrir

La ville a établi un budget prévisionnel d'une valeur de 190 000 € et souhaite solliciter des subventions auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, du Département de l'Isère, de la Communauté de Communes de la Matheysine ainsi qu'auprès de tout partenaire pouvant lui apporter une aide financière dans le cadre de cet évènement.

**Vu cet exposé et après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal**

- **Sollicite une subvention** auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, du Département de l'Isère, et de la Communauté de Communes de la Matheysine,
- **Autorise** le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

T HELME demande comment se répartissent les dépenses pour un budget total de 190 000 €.

Le Maire explique que ce montant inclut le ticket d'entrée auprès d'ASO et les différentes dépenses administratives (105 000 €), la partie hygiène et toilettes publiques (5 000 €), la Fête du Tour et les objets promotionnels pour le territoire (20 000 €), le barriérage et sécurité (30 000€), l'habillage de la façade du théâtre (16 000 €).

Il s'agit pour l'instant d'un chiffrage non définitif et estimé volontairement haut pour éviter les surprises ou dépenses supplémentaires.

Concernant l'habillage du théâtre, cet investissement apparait dans le budget « Tour de France » mais il s'agit d'un projet pour du long terme en faveur de l'esthétique du bâtiment.

Délibération adoptée à l'unanimité

Délibération n° 2017 - 024

Tour de France 2017 - Convention pour « Bénévoles » ou « Collaborateurs occasionnels »

Le Maire expose au Conseil Municipal,

Dans le cadre de l'organisation du Tour de France 2017 et plus précisément le départ de la 17^{ème} étape qui aura lieu à La Mure le 19 juillet 2017, la commune va faire appel à un certain nombre de bénévoles appelés « collaborateurs occasionnels » pour une parfaite réussite de cet évènement.

A cet effet, il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le Maire à signer une convention individuelle (dont un exemplaire est joint en annexe) avec chaque collaborateur bénévole pour assurer le bon fonctionnement de la manifestation en termes de sécurité, de renseignement, d'information etc...

Vu cet exposé, Le Conseil municipal :

Donne son accord et valide le principe de la convention individuelle pour les bénévoles « collaborateurs occasionnels » dans le cadre du départ d'étape du Tour de France 2017 à La Mure,

- **Autorise le Maire** à signer ladite convention avec les bénévoles « collaborateurs occasionnels ».

G PAULIN demande combien de bénévoles seront nécessaires.

Le Maire explique que le nombre est en cours d'ajustement ; les groupes de travail avancent et une réunion aura lieu prochainement avec la Préfecture pour les obligations et différentes demandes en termes de sécurité. Il faudra prévoir aussi dans le staff de bénévoles des personnes pour l'accueil des visiteurs, l'orientation, la distribution d'objets promotionnels, les parkings etc...

Délibération adoptée à l'unanimité

Gratifications de stagiaires

Le Maire expose au Conseil Municipal,

La Ville de La Mure essaie, dans la mesure de ses possibilités, de satisfaire les demandes de stages dans le cadre de formations scolaires ou professionnelles.

En théorie, la collectivité n'est pas tenue de verser une rémunération aux stagiaires.

Toutefois, considérant la durée du stage (supérieure à deux semaines) et les services rendus par les stagiaires, il est proposé de verser une gratification aux stagiaires suivants : Melle Tracy DUTHILLEUL (**180 euros**), M Cédric FROMENT (**120 euros**), Melle Imane OUERYEMCHI (**210 euros**), Melle Aurélie DELATHOUVER (**180 euros**).

Vu cet exposé et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide d'attribuer :

- **180 euros** à Melle Tracy DUTHILLEUL
- **120 euros** à M. Cédric FROMENT
- **210 euros** à Melle Imane OUERYEMCHI
- **180 euros** à Melle Aurélie DELATHOUVER

T HELME demande l'explication des différents montants.

Le Maire indique que la gratification se calcule en fonction de la durée des stages ; en pratique, la gratification s'élève à 30 euros par semaine pour les stagiaires effectuant une période supérieure à 3 semaines.

Délibération adoptée à l'unanimité

Travaux d'entretien et de réhabilitation des ruisseaux – PRODEPARE 2017

Le Maire expose au Conseil Municipal,

Il y a possibilité de faire effectuer en 2017 des travaux de réhabilitation des cours d'eau, sous convention PRODEPARE avec la Communauté de Communes de la Matheysine, CAFES et l'ONF.

Ces travaux sont subventionnés à hauteur de 40% par le Conseil Départemental de l'Isère.

La commune de La Mure a besoin d'une quinzaine de journées pour mener à bien ce projet.

Vu cet exposé et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal :

- **Demande** l'intervention de journées de travail de réhabilitation des cours d'eau PRODEPARE 2017, à hauteur de 15 journées maximum,
- **Autorise le Maire** à signer l'accord préalable de travaux avec la Communauté de Communes de la Matheysine,
- **Donne son accord pour solliciter** l'aide financière du Conseil Départemental de l'Isère pour la réalisation de ces travaux.

P LAURENS précise que pour cette année, les travaux concerneront la Jonche, en aval du « Moulin Gaude » jusqu'à la limite de la commune de Prunières.

C RIVIERE demande s'il est prévu une intervention sur les plantes invasives.

P LAURENS indique que concernant la Berce du Caucase, ce n'est pas la commune mais le SIGREDA qui intervient.

Délibération adoptée à l'unanimité

Mise en place d'ateliers pédagogiques au Musée Matheysin - Tarification

Le Maire expose au Conseil municipal :

La commission municipale « Culture et Patrimoine » propose de mettre en place des ateliers pédagogiques au Musée matheysin afin d'offrir une nouvelle prestation.

Il s'agit de séduire et faire venir au musée un public familial ou un public jeune en dehors du cadre scolaire, qui lui, présente un caractère obligatoire.

L'idée est de faire connaître les œuvres présentées au musée, le patrimoine matheysin et l'histoire de notre territoire dans un cadre ludique tout en restant très pédagogique.

L'atelier pourrait prendre la forme d'une visite guidée dans un premier temps, suivi de l'atelier pédagogique.

Pour ce faire, il convient de délibérer afin de fixer le tarif pour la participation à ces ateliers.

Il est proposé de fixer **le tarif de l'atelier à 2 euros par personnes** (enfants et adultes).

Vu cet exposé et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal :

- **Donne son accord** pour la mise en place d'ateliers pédagogiques au Musée matheysin ;
- **Décide de fixer le tarif** de l'atelier à 2 euros par personne (enfants et adultes)

M-C DECHAUX indique que les ateliers commenceront dès les vacances de printemps au Musée

Délibération adoptée à l'unanimité

Délibération n° 2017 – 028

Association Nationale des Elus pour la Route Napoléon (ANERN) - Cotisation 2017

Le Maire expose au Conseil Municipal,

La promotion touristique de la Route Napoléon doit bénéficier d'une action de promotion ambitieuse pour remplir pleinement son rôle de moteur économique et touristique au bénéfice des 42 communes qui la jalonnent, à travers 2 régions et 4 départements.

Convaincue de l'intérêt pour une politique qui vise à favoriser le développement économique d'un aussi vaste territoire, une solidarité se met en place entre ces 42 communes.

A cet effet, il est proposé de renouveler l'adhésion de la commune de La Mure à l'ANERN et d'attribuer, pour l'année 2017, une subvention de **150 euros**.

**Vu cet exposé, et après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal :**

- **Donne son accord** pour renouveler la cotisation à l'ANERN pour l'année 2017, à hauteur de **150 euros**.

Délibération adoptée à l'unanimité

T HELME demande par quel biais peut-on voir l'action de cette association.

N BARI explique que l'ANERN travaille principalement sur la signalétique et la promotion touristique de la Route Napoléon (édition de guides touristiques, panneaux...) ; elle est plus active sur la partie sud de l'itinéraire.